



RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit :

TRIVOREX®

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes du mélange :

Absorption et neutralisation de produits chimiques.

1.2.2. Utilisations déconseillées :

Aucune.

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la FDS :

PREVOR

Moulin de Verville

BP1

95760 VALMONDOIS

FRANCE

Téléphone : +33(0)1 30 34 76 76

Fax : +33(0)1 30 34 76 70

fds@prevor.com

environnement.prevor.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

+33(0)1 30 34 76 76 (heures ouvrables, GMT+1)

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange :

Risques physiques : non classé.

Risques pour la santé : non classé.

Risques environnementaux : non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage :

Pas d'étiquetage.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges :

Pas de composant apportant un danger à la concentration contenue dans le mélange.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours :

4.1.1. Inhalation :

Comme toute poudre et si nécessaire, faire moucher, pour enlever les particules des voies respiratoires.

4.1.2. Contact avec les yeux :

Comme toute poudre et si nécessaire, effectuer un lavage avec la solution NaCl by PREVOR® ou à défaut, effectuer un lavage abondant à l'eau, des yeux ainsi que sous les paupières.

4.1.3. Contact avec la peau :

Sans danger particulier.

4.1.4. Ingestion :

Faire recracher l'absorbant. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien faire avaler. En cas de troubles, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Aucun effet indésirable connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucun soin spécifique.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction appropriés :

Ce produit est non inflammable et non combustible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Aucun danger.



5.3. Conseils aux pompiers :

Pas de précautions spécifiques.

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Limiter le contact avec les yeux en portant des lunettes-masque de sécurité.

Limiter l'inhalation de poussières en portant un masque anti-poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Même si le mélange est non écotoxique, ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Récupérer le produit en totalité à l'aide de divers balais, raclettes et pelles.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Respecter les mesures d'hygiène (ne pas manger, ne pas boire) lors de la manipulation.

Se laver les mains après utilisation.

Limiter la formation de nuages de poussière pour éviter l'inhalation. Ainsi, saupoudrer l'absorbant neutralisant TRIVOREX[®] aussi près que possible du déversement.

Très peu sensible aux étincelles électrostatiques (E.M.I. > 1000 mJ).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Stocker hermétiquement à l'abri de l'humidité, de la chaleur et des sources d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Absorption et neutralisation de produits chimiques.

RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle :

Poussières totales : VME = 10 mg.m⁻³

8.2. Contrôle de l'exposition :

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection des yeux :

En cas de formation de nuages de poussière, porter des lunettes-masque de sécurité.

Protection de la peau :

Protection des mains :

Lors de manipulations fréquentes ou prolongées, porter des gants de protection imperméables pour limiter le contact entre la peau et l'absorbant.

Divers :

Aucune protection de la peau supplémentaire.

Protection respiratoire :

Aucune protection n'est nécessaire.

En cas d'utilisation prolongée en atmosphère confinée (pas de ventilation ni d'aération) ou en cas de formation de nuage de poussières, aérer les locaux ou porter un masque anti-poussières.

Risques thermiques :

Aucun risque thermique avec l'absorbant seul.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Aucun.

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

a) Aspect (à 20°C) :

Poudre de couleur beige à orangée.

b) Odeur :

Aucune.



- c) pH :
pH = 7,1 (à 100 g.L⁻¹ et à 20 °C).
- d) Point de fusion / point de congélation :
> 200°C.
- e) Inflammabilité (solide, gaz) :
E.M.I. (Energie Minimale d'Inflammation) : > 1000 mJ.
- f) Densité :
0.7 g.cm⁻³.
- g) Solubilité(s) :
Absorbe l'eau.
- h) Coefficient de partage n-octanol/eau :
L'absorbant neutralisant TRIVOREX® ne se dissout pas dans l'eau ni dans le n-octanol.
- i) Température de décomposition :
Décomposition thermique à partir de 100 °C.
- j) Propriétés explosives :
Très peu sensible aux étincelles électrostatiques (E.M.I. > 1000 mJ).
- k) Propriétés comburantes :
Aucune propriété comburante.

9.2. Autres informations :

Granulométrie : d(0,5) = 330 µm.

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité :

Le produit gonfle en présence de liquides.

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

- Peut émettre des chloramines gazeuses en cas de contact avec de l'eau de javel concentré (≥ 9.6%) ou des oxydants chlorés lors de la neutralisation. Porter des EPIs adaptés aux produits chimiques chlorés.
- Peut occasionner l'émission de HCN gazeux en cas d'utilisation sur des sels de cyanures basiques. Porter des EPIs adaptés aux gaz cyanurés ou demander l'expertise préalable auprès du laboratoire PREVOR.

10.4. Conditions à éviter :

Aucune connue à ce jour.

10.5. Matières incompatibles :

Aucune connue à ce jour.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Décomposition thermique à partir de 100 °C avec libération de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone, d'oxydes d'azotes, de vapeurs organiques.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

a) Toxicité aiguë :

Mélange de produits non toxiques.

b) corrosion cutanée / irritation cutanée :

Mélange de produits non irritants et non corrosifs.

c) Lésions oculaires graves / irritation oculaire :

Mélange de produits non irritants et non corrosifs.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Mélange de produits non sensibilisants.

e) Mutagénicité sur les cellules germinales :

Mélange de produits non mutagènes.

f) Cancérogénicité :

Mélange de produits non cancérogènes.

g) Toxicité pour la reproduction :

Mélange de produits non reprotoxiques.



h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :

Mélange de produits non toxiques.

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :

Mélange de produits non toxiques.

j) danger par aspiration :

Mélange de produits non toxiques.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité :

L'absorbant neutralisant TRIVOREX® est un mélange de produits non écotoxiques.

12.2. Persistance et dégradabilité :

Mélange de produits non persistants et non dégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Mélange de produits non bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol :

Mélange de produits n'ayant pas de mobilité dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Non applicable car le rapport sur la sécurité chimique n'est pas obligatoire.

12.6. Autres effets néfastes :

Aucun autre effet néfaste connu à ce jour.

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

- Réutiliser ou recycler le contenant.
- Evacuer la poudre absorbante en tant que déchet non dangereux selon la réglementation en vigueur. En Union Européenne, utiliser le code déchet 15 02 03.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU :

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage :

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement :

L'absorbant neutralisant TRIVOREX® ne présente aucun danger pour l'environnement.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Aucune.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Mélange classé non dangereux conformément à la réglementation concernant l'étiquetage des préparations dangereuses : Règlement 1272/2008/CE (CLP). Ce mélange étant non dangereux, il ne requiert pas légalement de FDS selon l'article 31 de la Directive 1907/2006 et vu les modifications de cet article dans la Directive 1272/2008 (article 57).

La trame de cette FDS suit le Règlement 2015/830/CE (REACH).

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Non applicable.



RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées :

Absorbant et neutralisant de produits chimiques.

Mode d'emploi :

- Recommandations préalables :
 - Aérer la pièce et isoler la zone de danger.
 - Utiliser des équipements de protection (bottes, lunettes, gants...) adaptés.
 - Avoir à proximité les équipements de premiers secours adaptés (lav'œil, douche autonome portable de solution DIPHOTERINE®, PREVIN® ou HEXAFLUORINE® ; aérosols de solution DIPHOTERINE® ou PREVIN®).
 - Utiliser l'absorbant neutralisant **TRIVOREX®** le plus rapidement possible.
- Verser l'absorbant neutralisant **TRIVOREX®** autour de la flaque.
- Recouvrir le liquide avec l'absorbant neutralisant **TRIVOREX®**.
- Laisser agir 5 minutes. L'absorbant se colore en rose au contact d'un acide et en bleu au contact d'une base. En cas de contact avec un acide la neutralisation occasionne une effervescence composée uniquement de CO₂. En cas d'utilisation prolongée (supérieure à 15 minutes) et en milieu confiné (sans ventilation ni aération) porter un appareil à lecture directe pour le CO₂.
Le mélange devient jaune lorsque le produit chimique acide ou basique est neutralisé.
- Cas particulier des produits chimiques très concentrés : Si le résidu final reste rose ou bleu, alors le produit chimique déversé est très concentré. Pour le neutraliser totalement, pulvériser le décontaminant chimique SAFUREX® sur le mélange formé puis ajouter l'absorbant neutralisant **TRIVOREX®**. Alternier ces deux opérations jusqu'à obtenir un mélange jaune.
En utilisation sur des acides concentrés ou des bases concentrées, une réaction exothermique (< 100 °C) est possible. Eviter de toucher l'amalgame lors de la réaction d'absorption/neutralisation.
- Ramasser, stocker et retraiter le résidu solidifié selon la réglementation en vigueur. (Voir le paragraphe ci-dessous traitement du déchet).

Protocole pour les produits réagissant avec l'eau (ex : POCl₃, PCl₃...) :

Pour neutraliser ces produits chimiques :

- Se munir d'EPIs adaptés aux produits chimiques acides et en particulier de masque de protection anti-gaz.
- Absorber le liquide déversé avec l'absorbant neutralisant **TRIVOREX®**. Le déchet formé sera solidifié mais restera réactif.
- Ajouter ensuite doucement le décontaminant chimique SAFUREX® sur le mélange formé. Cela va déclencher la neutralisation du produit chimique et peut occasionner des dégagements de vapeurs acides. L'acide formé sera ainsi neutralisé par l'absorbant neutralisant **TRIVOREX®**.
- Alternier l'ajout d'absorbant neutralisant **TRIVOREX®** et de décontaminant chimique SAFUREX® jusqu'à obtention d'un déchet jaune neutralisé.

Avertissements :

- En cas d'utilisation sur de l'eau de javel concentrée ou des oxydants chlorés (hypochlorite de sodium ≥ 9,6%), la réaction de neutralisation peut entraîner une rapide réaction exothermique avec émission de chloramines sous forme de gaz. Ces produits sont similaires à ceux retrouvés dans les piscines après un traitement au chlore. Pour se prémunir du danger, porter un masque de protection anti-chlore et aérer la pièce au maximum. Cette réaction ne se produit pas sur de l'eau de javel diluée.
- Comme tous les absorbants, l'absorbant neutralisant **TRIVOREX®** n'a pas d'action sur la toxicité des produits : le résidu final n'est plus corrosif acide ou basique mais peut conserver sa toxicité (ex. : HF, HCN).



- En cas d'une légère prise d'humidité, l'absorbant neutralisant **TRIVOREX**[®] peut se solidifier et brunir légèrement, son efficacité n'est pas diminuée significativement.
- L'utilisation de l'absorbant neutralisant **TRIVOREX**[®] sur des sels de cyanure basiques peut engendrer une faible émission de cyanure d'hydrogène HCN gazeux. Ces sels de cyanures basiques sont des produits chimiques rares mais dont la dangerosité est importante. Il est possible d'utiliser l'absorbant neutralisant **TRIVOREX**[®] sur ces produits chimiques en s'équipant de masque anti-gaz adaptés aux cyanures. En l'absence de maîtrise ou en cas de doute, nous recommandons de demander une expertise préalable au laboratoire PREVOR.

Traitement du déchet composé du produit chimique et de l'absorbant neutralisant TRIVOREX[®] :

- Ramasser, stocker et traiter le résidu d'absorption avec toutes les précautions nécessaires à la manipulation du produit chimique déversé.
- Ne pas disperser le résidu dans l'environnement et l'évacuer avec les déchets chimiques.
- En Union Européenne :
 - Si le produit chimique neutralisé est sur la liste des déchets déclassifiables (disponible gratuitement sur le site internet environnement.prevor.com), alors le déchet formé est non dangereux et peut être évacué avec le code déchet 15 02 03.
 - Si ce n'est pas le cas, le déchet doit être évacué comme un déchet dangereux en utilisant le code déchet 15 02 02*.
- Les emballages de l'absorbant neutralisant **TRIVOREX**[®] peuvent être réutilisés ou recyclés conformément aux consignes de tri en vigueur.

Abréviations :

FDS : Fiche de Données de Sécurité.

CLP (Classification, Labelling and Packaging of substance and mixtures) : Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges.

REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals) : enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.

CE : Commission Européenne

GMT (Greenwich Mean Time) : heure de Greenwich.

EMI : Energie Minimale d'Inflammation.

VME : Valeur (limite) Moyenne d'Exposition ou VLEP 8h (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8 heures). Il s'agit de la concentration maximale admissible, pour une substance donnée, dans l'air du lieu de travail, où le travailleur est amené à travailler une journée entière.

d(0.5) : distribution volumétrique de cinquante pourcents de la poudre. C'est la taille au-dessous (et au-dessus) de laquelle se trouvent cinquante pourcents de la poudre.

EPI(s) : équipement(s) de protection individuelle.

HCN : acide cyanhydrique ou cyanure d'hydrogène.

POCl₃ : trichlorure de phosphoryle.

PCl₃ : trichlorure de phosphore.

HF : acide fluorhydrique.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est connu.